



contravention pénale de classe 5

Par **jve**, le **11/04/2011** à **15:53**

bonjour,

Demain je suis convoqué en justice pour avoir volontairement exercé des violences sur un monsieur, je ne sais pas comment ca va se passer j ai un peu peur j avoue.

Les faits réelles sont que le soir de la st valentin j ai bu chez moi trop bu tellement bu qu a partir de 22 h 30 je ne me souviens plus de rien et que le lendemain matin vers 8 h je me suis réveillé en cellule.

Mon ami rentrant vers 2h 30 du matin donc le 15. m' a trouvé en coma a essayé de me réveillé ni arrivant pas a contacté les pompiers, d' après la gendarmerie quand il m on vu à l hopital j étais calme mais ensuite il semblerait que j'ai mordu ce monsieur.

Donc contravention pénale de classe 5.

pourriez m indiqué un chemin je ne prend pas d avocat j' ai jamais eu de soucis avec la justice.

Cordialement